

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Comité Syndical du 11 décembre 2024

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 décembre à dix-huit heures, le comité du Syndicat du Bassin Versant du Né, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESTAUD avec l'ordre du jour suivant :

- Point sur les actions en cours ;
- Proposition du contenu de la tranche n°3 du PPG (année 2025) ;
- Proposition cotisations GEMAPI des EPCI membres pour année 2025 ;
- Proposition animation programme Ressources année 2025 ;
- Point sur la qualité des eaux ;
- Proposition RECEMA 2025 ;
- Point sur la communication ;
- Proposition projet sur le local ;
- Proposition achats de parcelles ;
- Demande de restauration d'une vanne de décharge privée d'un moulin par son propriétaire ;
- Décision modificative n°3 du budget 2024 - pour inventaire en ZH Grand Cognac par Charente Eaux ;
- Questions diverses.

CDC 4B					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Alain TESTAUD	X		Gaëlle GOMBEAU	X	
Allain DUBROCA	X		David BLANCHON		
Benoit PELLETIER		X	Brigitte BAUCANNE	X	
Jean-Pierre BARBOT	X		Eric CHAIGNAUD		
Emmanuel ARNAULT			Michèle BELLY		
Martine MONTAUT		X	Frédéric BARON	X	
Christian BOULETTE			Jean-Pierre HERROUET	X	
Dominique de CASTELBAJAC DE LA CROIX			Aurélien VALLEAU	X	
Laurent BUZARD		X	Thierry MONTENON	X	
Vincent RENAUDIN			Guy GIRARD		

CA GRAND ANGOULEME					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Jean-Christophe THIANT			Thierry MOTEAU		

CA GRAND COGNAC					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Dominique MERCIER	X		Eric RAMBAUD		
Hélène BRISSON		X	Dominique BURTIN		
Stéphane DEBORDE		X	Gaëlle ARNAUD		
Jean-François MAURANGE	X		Bruno NAUDIN-BERTHIER		
Tony PINEAU			Cyril THIERS		
Jean-Luc BALLOUT			Régis ARMAND		
Stéphane NADAUD	X		Yoann BASSON		
Jacques DESLIAS		X	Marlène SANSONNET		
Christian MATIGNON	X		Sylvie BRISSAUD		X
Christian DAGNAUD			Philippe RABY		
Bruno GAY	X		Romain RICHARD		
Christian JOBIT			Pierre-Louis RABY		
Jean-Claude D'EUSANIO	X		Elisabeth DUMONT		
Xavier BONNET		X	Stéphane DENIS	X	
Nicolas POURIN		X	Gilbert RAMBEAU		
Fabien DELISLE		X	Carole MEUNIER		
Paul BELLAVOINE			Brice MOUGIN		X

CDC HAUTE SAINTONGE					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Pierre-Noël ROY	X		Eric DROUINAUD		
Vincent MERCIER		X	Paul MANICOT		
Adrien GOYON			Jacques LANDRY		

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Pierre VARAILLON-LABORIE			Pascal DELPECH	X	
Pierre BONNEAU	X		Jean-François SERVANT		X
Jean-Claude CHEVALIER		X	Pascal DUBOIS		

Date de convocation : 05 décembre 2024 – Quorum : 18

Nombre de délégués titulaires : 34 – Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants : 34 – Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de membres votants : 19

Assistaient à la séance

M. PAULHAC Laurent, Directeur du Syndicat du Bassin Versant du Né, M. GAULTIER Nathan, Technicien GEMAPI, Mme PIETTE Margaux, Technicienne zones humides, Mme CALVY Mélina, Animatrice de la gestion intégrée, M. MAURIN Yannick et M. TRAVERT Kévin, Agents Equipe Rivière et Mme BRUNAUT Graziella, Secrétaire du Syndicat du Bassin Versant du Né.

M. le Président, Alain TESTAUD ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2024 est validé à l'unanimité par le comité syndical.

M. Bruno GAY est nommé secrétaire de séance.

Point sur les actions en cours

Les actions - travaux sur cours d'eau – tranche n°1 PPG 2023/2032

Marché à lots :

Lot n° 1 : amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau et de la continuité écologique

- Entreprise sélectionnée par Marché à Procédure Adaptée (MAPA) : Chognot SAS de Surgères (17) ;
- Sur la commune de Coulonges, 2 propriétaires (dont une indivision) ont refusé par courrier le fait que le SBVNé exécute des travaux sur 6 sites leur appartenant ;
- Un courrier pour dégager le SBVNé de toute éventuelle obligation suite à la non-réalisation de ces travaux est en cours d'envoi à destination du préfet de la Charente-Maritime (seront mis en copie le maire de Coulonges et le président de la CdC de Haute Saintonge) ;
- Le chantier va donc être prochainement réceptionné pour libérer l'entreprise et le solde des travaux sera versé.

Ru des Aunais – mise en défens de 2 portions de cours d'eau :

- Entreprise sélectionnée sur devis : Charente Paysages ;
- Rappel enveloppe financière budgétisée : 8 500 € HT soit 10 2000 € TTC ;
- Montant de base des travaux : 5 080 € HT soit 6 096 € TTC ;
- Montant supplémentaire pour restauration du platelage de la passerelle pour les bovins : 2 460 € HT soit 2 952 € TTC ;
- Travaux en cours.

Les actions - travaux sur cours d'eau – tranche n°2 PPG 2023/2032

Marché à lots :

Lot n° 1 : amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau et de la continuité écologique

- Entreprises sélectionnées par Marché à Procédure Adaptée (MAPA) : groupement : SAS EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (33 PESSAC) et SARL AREA RIVOLET (Nanclars 16) ;
- Réception du chantier : 22/10/24 ;
- Nous sommes en attente de la finalisation des DOE (Dossier des Ouvrages exécutés) ;
- Montant final des travaux : 54 999,40 € HT soit 65 999,28 € TTC.

Marché à lots :

Lot n° 2 : gestion des plantes aquatiques invasives (jussie et myriophylle du Brésil)

- Entreprise sélectionnée par Marché à Procédure Adaptée (MAPA) : Charente Paysages (St Médard de B. 16) ;
- Sous-traitant : MT Faucardage pour volet arrachage mécanique plantes aquatiques envahissantes ;
- Réception du chantier : 30/10/24 ;
- Montant final des travaux : 38 540 € HT soit 46 248 € TTC.

Accord cadre : Actions de restauration et d'entretien de la ripisylve et des embâcles sur l'ensemble des cours d'eau du SBVNé et leurs affluents – année 2024 (3ème année sur 4) :

Entreprise sélectionnée : Charente Paysages (St Médard de B. 16) ; sous-traitant : Rivolet Area (Nanclars 16)

- Pour année 2024 : 4 lettres de commande ;
- Coût travaux : 44 660 € HT soit 53 592 € TTC ;
- 52 problèmes gérés à ce jour dont 13 embâcles et arbres en série ont été revalorisé sur le Né à Ars (par entreprise Rivolet AREA) : fixation des arbres pour création de risbermes alternées.

RBB17 : Restauration ripisylve sur des portions de cours d'eau, travaux effectués par Charente Paysages :

- Coût total (sur devis) : 9 068 € HT soit 10 881,60 € TTC ;
- Travaux en cours.

T2 : Travaux effectués par la régie syndicale ;

T2 : diversification des écoulements et des habitats aquatiques, régie syndicale, 1 site.

Remarque : Le coût final inclus le coût journalier des salaires et charges de la régie syndicale et les matériaux utilisés (piquets et le fil de fer).

Les actions – préservation des zones humides– tranche n°2 PPG 2023/2032

Préservation des ZH Achat de parcelles - actions RZH21A, B et C :

- 2 parcelles sont en cours d'achat dans la vallée du ri de Gensac ;
- Malgré des relances auprès du notaire en charge du dossier, aucun document n'a été signé à ce jour ;
- Sur ce dossier aucune facture n'a été émise en 2024 ;
- Conséquence : pas possible de reporter en restes à réaliser pour 2025 la ligne budgétaire inscrite en investissement dans le budget soit 40 300 €.

Plantation de ripisylve (action RBB16) et de haie (RBV24)

Rappel :

- Enveloppe prévisionnelle (parties technique et expertise) : association Prom'Haies (La Couronne 16) : 14 400 € (pas de TVA) : 7 650 € pour haie et 6 750 € pour ripisylve, cela inclus préparation et suivi plantations 2024/2025 et préparation plantations 2025/2026 ;
- Enveloppe prévisionnelle plantation (y compris achats plants, tuteurs, protection, paillage, jaugeage et mise en place) : 30 000 € HT ou 36 000 € TTC ;
 - Ripisylve : 15 000 € HT ou 18 000 € TTC ;
 - Haie : 15 000 € HT ou 18 000 € TTC ;
 - Linéaire prévisionnel de plantation : 1 000 mètres pour ripisylve et 1 000 mètres pour haie.

Partenariat avec Prom'Haies (convention) :

- Linéaire réel de plantation : 675 mètres pour ripisylve et 850 mètres pour haie ;

- Coût partenariat expertise avec Prom'Haies : 14 400 € (pas de TVA) ;
- Coût achat des 2 156 plants (via Prom'Haies) : 6 150,19 € HT ou 6 765,21 € TTC (TVA à 10%) ;
- Coût des tuteurs, protections et paillage (via prom'Haie) pour 2 156 plants : 8 428,44 € HT ou 10 114,28 € TTC.

Entreprise sélectionnée : Rivolet Area (Nanclars 16) sur devis :

- Coût travaux plantation ripisylve (842 plants) : 5,60 € HT/unité soit 4 715,20 € HT ou 5 648,24 € TTC ;
- Coût travaux plantation haie (1 314 plants) : 4,95 € HT/unité soit 6 504,30 € HT ou 7 805,16 € TTC ;
- Coût de récupération et mise en jaugeage des plants : 2 910 € HT soit 3 492 € TTC ;
- Coût moyen par plant : 13,3 € HT ;
- Coût au mètre linéaire de plantation : 18,9 € HT ;
- Plantations prévues entre janvier et mars 2025.

Les actions - travaux sur ouvrages hydrauliques – tranche n°2 PPG 2023/2032

Restauration ouvrage de prise d'eau du moulin de St Pierre (communes de Cierzac et St Fort sur le Né) :

- Travaux effectués par Entreprise Eiffage Route Sud-Ouest (sur devis) : 9 612,5 € HT soit 11 535 € TTC ;
- Boitiers déposés à Entreprise Mécanique Barbezilienne (sur Devis) ;
- Début chantier par démontage des 2 crémaillères : 10/10/24 ;
- Coût restauration des boitiers : 4 740 € HT ou 5 688 € TTC ;
- Travaux stoppés suite à la crue du 22/11/24 ;
- Reprise prévisionnelle : 4/12/24 ;

27 : entretien des aménagements :

- Ouvrage prise d'eau moulin Foucaud (important renard hydraulique) : 3 270 € HT soit 3 924 € TTC reporté en 2025 car besoin que la portion du cours d'eau soit asséchée pour intervenir.

ROH3 : métrologie – restes à financer (par le RECEMA) :

- Actions 2023 : 8 701 € HT soit 10 441 € TTC ;
- Actions 2024 : 15 858 € HT soit 19 030 € TTC.

Les actions – études en cours – tranche n°2 PPG 2023/2032

Etude Bureau étude PCM – amélioration continuité écologique – 3 sites liés à des moulins classés en liste 1 et 2 :

- Bureau étude PCM ingénierie (antenne de Jonzac 17), sur devis : 34 900 € HT soit 41 880 € TTC ;
- Rendu phase 2 avant-projet : proposition et choix et d'un scénario suite réunion élus SBVNé du 5/11/24.

Etude Charente-Eaux – amélioration continuité écologique, ressource en eau, limitation impact des inondations – 17 sites :

- Charente-Eaux sur convention : 18 645 € HT soit 22 374 € TTC ;
- Point sur étude avec technicienne de CE le 12/11/24 : en attente du rendu final et propositions affinées ;
- Amélioration de la ressource en eau : 3 sites concernent des plans d'eau ;
- Limitation impact des inondations : 1 site ;
- Amélioration de la continuité écologique liée à un moulin : 7 sites ;
- Amélioration de la continuité écologique liée à un ouvrage hydraulique : 5 sites ;
- Jaugeages complémentaires prévus si besoin ;
- Prestations en cours.

Etude Charente-Eaux – jaugeages complémentaires – 6 stations débitmétriques liés au PAPI17 :

- Charente-Eaux sur convention : 1 650 € HT soit 1 980 € TTC ;
- Prestations terminées.

Délibération n°847

Programme pluriannuel de Gestion du SBVNé – Adoption de la 3ème tranche pour l'année 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, lors de la réunion du 28 juillet 2021 (délibération n°734) il avait été adopté un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) à l'échelle du territoire du SBVNé d'un montant estimatif de 13 535 433 € TTC.

Il précise que ce PPG sera découpé en 10 tranches annuelles, programmées de 2023 à 2032 ; que ce PPG inclut toutes les actions qui seront réalisées par des prestataires externes (entreprises spécialisées, associations insertion, bureaux d'études...) et les missions réalisées par les agents du SBVNé pour mener à bien les actions et les objectifs de ce PPG.

Il poursuit en rappelant que la tranche n°2 de ce programme avait été validée lors du Conseil Syndical du 13 décembre 2023, que la plupart des actions sont sur le point de se terminer.

Il propose pour des raisons de programmation et afin que les agents puissent commencer leurs missions à partir du 1^{er} janvier 2025 (jusqu'au 31 décembre 2025) de valider dès maintenant le lancement de la tranche n°3 de ce PPG au 1^{er} janvier 2025.

Il termine en précisant que cette tranche n°3 est arrêtée au montant prévisionnel de 1 228 089 € HT ou 1 380 018 € TTC dont 479 844 € TTC en fonctionnement et 900 174 € TTC en investissement, et que les dépenses sont réparties en 5 parties :

- Les coûts de fonctionnement liés aux agents du SBVNé arrêté à la somme de 463 244 € TTC ;
- Les coûts de fonctionnement liés aux actions réalisées par chantier d'insertion sur la ripisylve, l'animation de Prom'Haies pour les plantations et les frais liés à vigifoncier (SAFER) pour l'achat de parcelles arrêtés à la somme de 16 600 € TTC ;
- Les coûts d'investissement liées aux actions réalisées par entreprises sur les cours d'eau et annexes hydrauliques arrêtés à la somme de 707 970 € TTC ;
- Les coûts d'investissement liées à des études et à des travaux (publicité et AMO pour marchés publics, études complémentaires, jaugeages, les frais techniques...) arrêtés à la somme de 108 954 € TTC ;
- Les coûts d'investissement liées aux frais pour l'achat de parcelles et à la préservation de zones humides arrêtés à la somme de 83 250 € TTC.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, avec l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la tranche n°3 du Programme Pluriannuel de Gestion ci-dessus exposé ;
- D'inscrire au budget 2025 un montant prévisionnel de 1 380 0018 € TTC ;
- De solliciter des subventions auprès de divers partenaires financiers (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Charente, Conseil Départemental de la Charente-Maritime, PETR Ouest Charente... (liste non exhaustive)) ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature des pièces nécessaires à ces résolutions.

Délibération n°848

Programme pluriannuel de Gestion du SBVNé - Mode de dévolution de la 3ème tranche

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité que, précédemment exposé lors de la réunion de ce jour, il a été adopté le contenu de la tranche n°3 du PPG qui inclue des études, des actions de restauration et d'entretien qui seront en partie réalisées par des entreprises spécialisées et des bureaux d'études.

Il poursuit en précisant la nature des principales actions correspondantes :

- Amélioration de l'hydromorphologie y compris de la continuité écologique ;
- Restauration de la ripisylve, de portions du lit des cours d'eau ;
- Restauration de frayères à brochets en lit majeur ;
- Gestion des plantes aquatiques envahissantes (jussie, myriophylle du Brésil) ;
- Enlèvement sélectif des embâcles ;
- Abattage ou mise en « têtard » sélectif de gros arbres situés aux abords des ouvrages hydrauliques ;
- Restauration de fonctionnalités de zones humides ;
- Plantations de haie et de ripisylve ;
- Etudes sur des portions de cours d'eau y compris des ouvrages hydrauliques.

Il précise qu'il conviendra, en 2025, de lancer le mode de dévolution des travaux et études correspondant à ce volet arrêté au montant prévisionnel de 800 730 € TTC.

Il poursuit en précisant qu'il conviendrait de lancer, en 2025, dans le cadre de la commande publique, les démarches de marchés à procédure adaptée et devis pour pouvoir mettre en application ces travaux et études.

RESOLUTION :

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- De passer en 2025, en fonction des besoins, des marchés à procédure adaptée et des devis nécessaires à la réalisation des groupes de prestations listées ci-dessus ;
- De réunir, si nécessaire, la Commission d'Appel d'Offres pour l'examen des offres ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature des pièces nécessaires à ces résolutions.

Délibération n°849

Proposition cotisations GEMAPI des EPCI membres pour année 2025

Monsieur le Président rappelle que les élus du SBVNé avaient décidé de faire augmenter les cotisations sur plusieurs années, de 2020 à 2024. Cela prenait en compte la préparation et le lancement des actions incluses dans PPG 2023/2032.

Il précise que cela a induit de nouvelles dépenses obligatoires de fonctionnement comme la prise d'une compétence nouvelle liée à la préservation des zones humides avec la création d'un poste avec des missions adaptées et la mise en place d'un poste de secrétariat à temps plein.

Il rappelle qu'il y a eu également la prise en compte de la baisse des aides allouées par les partenaires financiers sur les postes des agents.

Il précise que le contenu des dépenses en investissement lié à la tranche n°3 pour l'année 2025 du PPG 2023/2032 est plus important que pour la tranche n°2 de 2024 avec un coût budgétaire prévisionnel doublé.

Il rappelle que les prestations financées en investissement ne seront réalisées que si les aides allouées sont suffisantes, qu'il y a bien l'autorisation des propriétaires privés concernés et que les dossiers techniques sont bien au préalable validés par les services de l'Etat.

L'enveloppe budgétaire 2025 sera donc ajustée en investissement par priorité des travaux.

Le président indique qu'une certaine stabilité des dépenses de fonctionnement pour 2025 est observée aussi il préconise de ne pas augmenter les cotisations pour l'année à venir.

Il propose de maintenir les mêmes cotisations en 2025 que pour l'année 2024.

RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants.

- ➔ Approuvent la proposition ci-dessus, soit de rester pour l'année 2025 sur les mêmes cotisations que pour l'année 2024.
- ➔ Acceptent de conserver la clé de répartition des cotisations pour l'année 2025 exposée dans le tableau annexé à la délibération,
- ➔ Autorisent Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Délibération n°845

Poste d'animation – Année 2025 – Volet Re-Sources

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat du bassin versant du Né est engagé depuis plusieurs années dans l'animation du programme Re-Resources sur son territoire de compétence en lien avec le bassin d'alimentation des captages d'eau potable de Coulonge et Saint Hippolyte. Dans le cadre de cette animation, le SBVNé est partenaire de l'EPTB Charente.

Pour l'année 2025, les missions de l'animatrice du SBVNé liées à cette animation en lien avec Re-Resources seront réparties sur 114 jours. Le coût estimé de cette animation (salaires et charges animatrice et secrétaire, et frais indirects animatrice) est de 34 889 € TTC.

Il précise que pour financer cette animation du volet Re-Resources pour l'année 2025 à hauteur de 80% d'aides, il est nécessaire d'effectuer un dossier de demande d'aides auprès de différents partenaires financiers (AEAG et Région Nouvelle Aquitaine).

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'adopter la proposition ci-dessus exposée ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2025 ;
- De solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature des pièces nécessaires à la réalisation de ces résolutions.

Point sur la qualité des eaux

Cadres :

- La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE, 2000) :
Objectif d'atteinte du « bon état écologique et chimique » pour chaque masse d'eau.
- Des objectifs de qualité au niveau de captages d'eau potable prioritaires : captages Grenelle Coulonge et St-Hippolyte, Programme Re-Resources.

Nouveauté : captages sensibles, programmes en cours de définition.

Bilan sur la qualité des eaux sur le territoire du SBVNé.

2024 - 2025 : Mise à jour de l'Etat des lieux des masses d'eau (Etat écologique) et des pressions potentielles (bureau d'études Antéa) ;

Jusqu'au 15/02/2025, consultation des partenaires techniques sur les pressions potentielles :

- Prélèvements,
- Phytosanitaires,
- Hydromorphologiques,

Pas de consultation sur l'Etat des masses d'eau.

Proposition RECEMA 2025

Volet Qualité :

Proposition : Poursuivre les suivis 2024.

Remarque : Les suivis hydrobiologiques complémentaires (macroinvertébrés et diatomées) sur les stations référence du PPG devront être reprogrammés en 2026.

Coûts *

Total HT : 21 879,70 €

Total TTC : 26 255,64 €

Subvention AEAG (70%HT) : 15 315,79 €

Reste à charge SBVNé : 10 939,85 €

*Ces montants seront confirmés lors de la validation des taux de financement des partenaires financiers début 2025.

Proposition validée.

Point sur la communication

Principaux objectifs :

Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux liés à l'eau et à la biodiversité,
Communiquer sur les actions réalisées par le SBVNé,
Améliorer la visibilité du SBVNé.

Poursuivre :

- Communication via Facebook,
- Mise à jour site internet,
- Animations scolaires et grand public :
 - Mon territoire au fil de l'eau 2024-2025 : école de Châteaubernard (Jardins Respectueux) + Châteauneuf sur Charente (Charente Nature) + Evènement grand-public sur Châteauneuf
 - Educ'Eau : interventions sur Salles de Barbezieux (2 classes) , Saint-Bonnet, Coulonges
 - Natura 2000 : 4 animations scolaires
- Impressions de documents de communication (plaquettes, panneaux terrain...). Prévoir ligne budgétaire habituelle.

Mettre en place :

- Meilleure diffusion (bulletins communaux, panneau Pocket, Intramuros, bulletins pour les maires...),
- Autres modes d'information. Ex : Permanences MAEC et plantations de haies/ripisylves,
- De nouveaux outils pour valoriser les actions du SBVNé / Sensibiliser aux enjeux.

Développer de nouveaux outils :

- Edition d'un guide sur les prairies à destination des agriculteurs,
- Création de deux panneaux "événements" via Natura 2000,
- Brochure sur la revalorisation des arbres morts en cours d'eau,
- Time laps (valorisation des travaux régie, communication, amélioration de la visibilité),

- Maquette bassin versant.

Les demandes d'achats sont validées.

Propositions aménagement du local (phase APS) – cabinet BUA projet sur le local

Proposition n°1 :

- Travaux aménagement : 324 705 € HT ;

Proposition n°2 :

- Travaux aménagement : 324 345 € HT ;

Proposition n°3 :

- Travaux aménagement : 326 745 € HT ;

Travaux complémentaires :

- Travaux complémentaires suite au diagnostic : 79 400 € HT ;
- Travaux complémentaires éventuels : 10 670 € HT ;

Validation à l'unanimité des 19 membres votants pour la proposition n°2 du cabinet BUA.

Délibération n° 846

Acquisition parcelles B136, ZB313, ZB75, ZB311, ZB334, ZB335, ZC293 et ZC315 en zone humide à Ars (16) et Celles (17)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SBVNE s'est engagé dans une stratégie d'acquisition de zones humides, dans le cadre de son PPG 2023-2032.

Monsieur le Président propose à l'assemblée,

D'acquérir les parcelles cadastrales B136, ZB313, ZB75, ZB311, ZB334, ZB335, ZC293 et ZC315, sur la commune de Celles (17) et d'Ars (16)

Surface totale : 0.72 ha

Prix à l'hectare : 1000 € pour les boisements

Prix d'acquisition : 720 €

Divers frais, notamment notariés, les taxes et impôts fonciers, seront ajoutés au prix évoqué ci-dessus.

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants :

- DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrale au prix et conditions énoncés ;
- AUTORISE monsieur le Président, à engager les démarches administratives nécessaires et à signer les documents d'acquisition ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature des pièces nécessaires à ces résolutions.

Demande de restauration d'une vanne de décharge privée d'un moulin par son propriétaire

Courrier de M. Vinet (moulin Neuf, commune de Celles) à l'attention du Président du SBVNé, reçu le 19/11/24.

Objet : dégâts occasionnés par les crues successives de l'hiver 2023-2024 sur « empellements de décharge de mon moulin ».

M. Vinet souhaiterait vendre à l'euro symbolique son bief de moulin y compris l'ouvrage endommagé (pour que le SBVNé puisse le réparer).

Il souhaiterait garder le droit d'eau lié à son moulin et la jouissance des abords de son moulin car le domaine est privé.

Les élus du SBVNé présents, à l'unanimité, refusent le fait que le SBVNé intervienne pour financer les réparations d'un ouvrage de gestion des eaux privé et donneront une réponse négative à la demande de M. Vinet.

Délibération n°844

Budget 2024 – Décision modificative n°3

- M. le président explique que concernant l'inventaire des zones humides réalisé en 2023/2024 pour le compte de la CA de Grand Cognac, le SBVNé a eu Charente-Eaux comme prestataire et que 2 autres collectivités GEMAPI ont fait également appel à Charente Eaux pour le même type de prestation.
- Il indique que Charente Eaux a mis en commun un même poste de technicien zones humides pour un coût de 75 000 € et que la répartition des charges du poste entre les 3 syndicats en fonction des besoins prévisionnels de chacun est : SBVNé : 42 %, SYBRA 36 % et SIGIV : 22 %.
- Il précise que dans la convention, est mentionné l'échelonnage des facturations : acompte (année N) : 75% du montant et solde fin prestation mission (année N+1) : 25 %.
- Il rappelle que le SBVNé a reçu et payé une facturation de 23 760 € de Charente-Eaux pour les 70 jours de terrain de la technicienne ZH de Charente-Eaux, correspondant au 1^{er} acompte de 75%.
- Il termine sur le fait que lors de l'élaboration du Budget 2024, il a été omis d'inscrire les 25 % restants soit 7 920 € TTC.

Monsieur le Président propose la modification au budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

- Dépenses – Fonctionnement – chapitre 011 - Charges à caractère général : + 7 920 €
- Dépenses – Fonctionnement – article 6815 – Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement : - 7 920 €

RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte d'apporter au budget primitif 2024 les modifications citées ci-dessus.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas question, M. le président remercie l'assemblée.

La séance est levée à 20h02.

Le secrétaire de séance

M. Bruno GAY



